

Charte d'accueil et d'hébergement de votre chat à

« L'Escapade des Charmilles »

Ces Conditions Générales de Vente sont consultables sur notre site internet à tout moment.

Accueil et hébergement

Les chats sont accueillis et hébergés dans les meilleures conditions de confort et d'hygiène.

À « L'Escapade des Charmilles », nous nous engageons à leur apporter les soins les plus attentifs et affectueux.

Vaccinations impératives

La pension féline accorde la plus grande importance à la santé et au bien-être de ses pensionnaires. Tous les chats sont admis uniquement sur présentation d'un carnet de vaccination à jour :

- Les chats doivent être identifiés par tatouage ou puce électronique (**Carte ICAD**).
- Vaccins obligatoires : **Typhus, Coryza et Leucose** (*vignettes collées sur le carnet de santé avec 12 mois maximum entre les deux derniers rappels de vaccins. Dans le cas contraire, la reprise complète du schéma vaccinal sera exigée*).
- **Le vaccin contre la rage** est souhaité mais non obligatoire sauf si votre chat a voyagé ou s'il a été adopté hors de France.
- Le carnet de santé et les papiers d'identification seront demandés et conservés pendant toute la durée du séjour.
- Les chats de plus de 6 mois (mâles et femelles) doivent être castrés / stérilisées.

Clause d'information et de non-responsabilité – Risques sanitaires en collectivité

Pour des raisons de sécurité sanitaire, la pension n'accepte pas les chats porteurs du FIV (virus de l'immunodéficience féline), du FeLV (leucose féline), ni ceux atteints de toute maladie immunodépressive, chronique ou non, incompatible avec la garde en collectivité. De même, les chats présentant des antécédents de conjonctivite herpétique, qu'elle soit chronique ou occasionnelle, ainsi que toute autre affection virale latente ou potentiellement contagieuse pour les autres pensionnaires, ne peuvent être admis en pension.

Dans l'intérêt de votre chat, une attestation de bonne santé et de compatibilité avec la garde en collectivité peut être exigée par la Pension-féline de « L'escapade des Charmilles », notamment si votre chat a des besoins spécifiques liés par exemple à son âge (chat senior ou jeune chat) ou autre (chat diabétique, chat anxieux). Votre vétérinaire saura vous conseiller au mieux. Dans certains cas, il est préférable d'envisager un mode d'hébergement alternatif (garde à domicile ou espace individuel strict).

Clause de transparence et engagement du propriétaire

Le propriétaire s'engage à signaler en toute transparence tout antécédent médical ou toute pathologie, qu'elle soit chronique ou non, connue avant l'admission de son animal.

Il doit aussi s'assurer au préalable auprès de son vétérinaire que l'état de santé de son chat est compatible avec un hébergement collectif en pension, selon les conditions proposées par « L'escapade des Charmilles » (Voir rubrique précédente « Conditions d'hébergement »).

Hygiène et Maladies

Les locaux de « *L'escapade des Charmilles* » sont nettoyés et désinfectés tous les jours et autant que nécessaire, selon un protocole d'hygiène visé par notre vétérinaire et consultable en ligne. Nous utilisons les produits vétérinaires AXIENCE (Bactéricides, fongicides, virucides). Ces produits sont hautement désinfectants et sont homologués.

Malgré ces mesures sanitaires rigoureuses, la garde en collectivité comporte toujours un risque résiduel de contagion ou de transmission de virus, bactéries ou parasites, inhérent à la vie en groupe. Ce risque, bien que faible, ne peut être totalement éliminé. En conséquence, la pension féline « *L'Escapade des Charmilles* » ne saurait être tenue responsable de l'apparition d'allergies, eczémas ou toute autre maladie qui pourrait survenir pendant et après le séjour du chat.

Le propriétaire reconnaît avoir été informé de cette éventualité et l'accepte en toute connaissance de cause, en faisant confiance au professionnalisme et au sérieux de la pension.

IMPORTANT : *Certaines maladies peuvent être présentes depuis des mois, voire des années dans l'organisme de certains chats, sans pour autant que celui-ci en affiche des signes cliniques. « L'Escapade des Charmilles » ne pourra notamment pas être tenue responsable des maladies telles que la Péritonite Infectieuse Féline (PIF), le FIV (sida du chat), la Leucose, ou encore certaines formes chroniques de coryza, insuffisances rénales ou hépatiques, teigne, ou toute autre maladie s'y référant. Que ces pathologies apparaissent pendant ou après le séjour.*

Quarantaine :

« *L'escapade des Charmilles* » se réserve la possibilité d'installer dans un espace distinct tout(s) pensionnaire(s) qui présenterai(en)t des symptômes laissant penser à un risque de contagion pour les autres camarades de séjour (éternuements, toux, yeux qui coulent ou autre). Dans ce cas, « *L'escapade des Charmilles* » emmènera votre compagnon pour une visite vétérinaire et suivra les recommandations vétérinaires. Les frais vétérinaires restent à la charge du propriétaire (voir rubrique « Vétérinaire »).

Soins préalables

Pour la santé et le bien-être de tous nos pensionnaires, votre chat doit impérativement être **vermifugé** depuis moins de 3 mois et avoir reçu la semaine précédent son arrivée un **traitement antiparasitaire** (facture ou ordonnance du vétérinaire à joindre dans le carnet de santé de votre chat). « *L'Escapade des Charmilles* » décline toute responsabilité si le chat a des parasites après le séjour en pension, ce qui serait dû au fait que le traitement antiparasitaire effectué avant l'entrée en pension n'aurait pas été efficace.

Santé et sociabilité

- Pour le bien-être de tous les pensionnaires, « *L'Escapade des Charmilles* » se réserve le droit de refuser un chat ne présentant pas les garanties sanitaires suffisantes ou se révélant malade ou contagieux après l'examen du chat à son arrivée.
- Pour des raisons de sécurité, le propriétaire s'engage également à communiquer tout risque notamment caractériels et physiologiques que peut présenter son chat (agressivité, allergies, maladies, fugueur, ouvre les portes...).
- « *L'Escapade des Charmilles* » se réserve le droit de refuser l'entrée d'un chat qui se révélerait être agressif ou trop craintif et qui ne se laisserait pas approcher.

Traitement médical

En cas de **traitement médical**, il lui sera administré pendant son séjour à « *L'Escapade des Charmilles* », à condition que le chat coopère.

Le propriétaire devra alors fournir **l'ordonnance en cours de validité et les médicaments** en nombre suffisant pour toute la durée du séjour. Pour les chats diabétiques, les injections d'insuline pourront être assurées aux heures fixes habituelles.

Vétérinaire

En cas d'accident ou de maladie, « *L'Escapade des Charmilles* » conduira le chat chez son vétérinaire référent ou chez le vétérinaire de garde le plus proche, et s'engage à prévenir le propriétaire le plus rapidement possible. En cas d'urgence, le propriétaire, s'il n'est pas joignable, donne tout pouvoir à « *L'Escapade des Charmilles* » pour faire soigner l'animal le plus rapidement possible.

Dans tous les cas, les frais éventuels engagés (transport + consultation(s) vétérinaire(s) + soins d'urgence et suite de soins) restent à charge du client et celui-ci s'engage à rembourser « *L'Escapade des Charmilles* » sur présentation des justificatifs. Les soins d'urgence devront être réglés par le propriétaire dès que possible, selon le moyen de paiement de son choix (virement bancaire ou chèque) tandis que les suites de soins, pour être réalisées sur l'animal, devront être préalablement approuvées par la signature et l'acceptation d'un devis établi par le vétérinaire ayant pris en charge l'animal. Le règlement s'effectuera également selon le moyen de paiement de son choix (virement bancaire ou chèque).

La responsabilité de « *L'Escapade des Charmilles* » sera dégagée lors de tout accident ou maladie de nature imprévisible (crise cardiaque, problème lié à la vieillesse, torsion, blessure, ligament croisé, perte de poids etc.).

En cas de décès du chat, il sera pratiqué une autopsie qui déterminera les causes du décès. Un compte rendu sera établi par le vétérinaire et une attestation sera délivrée au client.

Responsabilité de la Pension-Hôtel pour chats « *L'Escapade des Charmilles* »

« *L'Escapade des Charmilles* » met tout en œuvre pour assurer l'entièvre sécurité des pensionnaires. Toutefois, le propriétaire reconnaît que la garde d'un animal dont le comportement est parfois imprévisible, empêche la Pension-Hôtel féline « *L'Escapade des Charmilles* » d'exercer sur lui un contrôle total permanent.

De plus, l'existence de plateformes en hauteur et l'accès à l'espace collectif « *cocooning* » impliquent l'acceptation, par le propriétaire, de l'existence d'un risque inhérent à la nature même du chat.

« *L'Escapade des Charmilles* » ne saurait ainsi être responsable :

- D'une blessure accidentelle causée par la circulation du chat sur les différentes plateformes et l'usage des jeux mises à sa disposition.
- D'une blessure accidentelle causée par un autre chat, malgré le soin mis par « *L'Escapade des Charmilles* » à surveiller les pensionnaires ou à sélectionner les chats susceptibles de se rencontrer.

ACCEPTATION DES CONDITIONS D'HÉBERGEMENT ET DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ :

Le propriétaire s'assurera que les conditions d'hébergement conviennent à leur(s) chat(s) lors d'une visite physique ou virtuelle préalable de « L'escapade des Charmilles » : visite sur les lieux de la Pension-Hôtel au 3, bis chemin de Cabiron 33650 à La Brède ou avec les liens des visites virtuelles envoyés par mail.

Une fois cette visite effectuée et validée, le propriétaire décharge de toute responsabilité la pension si son animal parvenait à s'échapper, en détériorant les installations ou en se faufilant malgré toutes les précautions et la vigilance de « L'escapade des Charmilles ». Le propriétaire a bien conscience qu'il interdit à son assureur de se retourner contre le bénéficiaire de cette décharge, notamment en ce qui concerne la responsabilité qui serait susceptible d'être recherchée pour ce cas présent.

Les propriétaires certifieront sur le contrat de garde connaître et agréer les installations en leur état actuel.

Alimentation

L'alimentation est à apporter par le propriétaire en quantité suffisante pour toute la durée du séjour. En cas d'absence de nourriture, un coût supplémentaire sera ajouté à hauteur d'3€ TTC/ jour pour un chat / à volonté.

La nourriture fournie par « *L'Escapade des Charmilles* » est : « **Croquettes Hill's VET Essentials ou Croquettes Royal Canin Sensible 33** » selon la disponibilité. Il s'agit d'une alimentation de qualité vétérinaire pour chat adulte, difficile ou ayant une sensibilité alimentaire. Elle présente une haute digestibilité pour plus de bien-être et renforce la santé de la flore intestinale.

Reportage photos et vidéos

Nous faisons au mieux pour vous envoyer régulièrement photo(s) et vidéo(s) de votre compagnon. Nous aimons photographier et filmer les facéties des petits pensionnaires qui séjournent à « L'escapade des Charmilles ». C'est toujours un moment très agréable pour nous tous et nous attachons la plus grande importance à la qualité et à l'esthétisme des reportages envoyés. Toutefois, c'est votre chat qui décide si c'est ou non le bon moment.

Lors des périodes de grande fréquentation de « L'escapade des Charmilles, **(vacances scolaires et ponts)** », la Pension-Hôtel féline de « L'escapade des Charmilles » s'engage à vous envoyer des nouvelles du séjour de votre chat via WhatsApp, une fois par semaine et au minimum une fois pendant toute la durée du séjour.

Réservation et paiement

Toute réservation ne sera effective qu'après réception des arrhes d'un montant équivalent à 30% du total du séjour et qui sera encaissé.

En cas d'annulation de séjour à moins de 30 jours avant le début de la garde, ce paiement est non remboursable sauf en cas de décès du chat sur attestation vétérinaire. En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, le montant du séjour initialement prévu est dû.

Durée du séjour

Le propriétaire du chat s'engage à respecter les dates et horaires de séjour annoncées. Les frais de garde sont comptés pour toute la durée du séjour initialement réservé (même en cas d'arrivée retardée ou départ anticipé).

En cas de prolongement de séjour, « *L'Escapade des Charmilles* » doit en être avertie au moins 48h à l'avance. Cependant, nous nous réservons le droit de rejeter cette prolongation si elle se trouve dans l'incapacité de la réaliser, dans la mesure où cette prolongation n'était pas prévue à la signature du contrat.

Tout chat non repris de la pension 8 jours après la date de départ prévue initialement et sans manifestation de son propriétaire, sera considéré comme abandonné et « *L'Escapade des Charmilles* » sera dans l'obligation de prendre les dispositions nécessaires relatives aux abandons d'animaux (Art. 521-1 du Code Pénal). Des poursuites seront donc engagées contre le propriétaire, et « *L'Escapade des Charmilles* » pourra disposer librement du chat, et mettre en recouvrement tous les frais inhérents à cette situation.

Entrées et sorties

Les entrées et les sorties se font **uniquement sur rendez-vous** aux horaires d'ouverture (**14h-19h**) afin d'installer votre compagnon dans les meilleures conditions d'accueil et avec le moins de stress possible.

Les matinées sont réservées à l'entretien de la Pension-Hôtel (nettoyage et désinfection) et aux soins des pensionnaires.

Pour une bonne organisation et dans l'intérêt des chats pensionnaires, **il est très important de respecter l'horaire défini ensemble** pour chaque rendez-vous d'arrivée ou de départ. Au-delà d'un quart d'heure de retard et sans nouvelles, le rendez-vous sera automatiquement reporté.

La signature de la présente charte vaut acceptation sans réserve :

- Du règlement intérieur de la pension.
- De l'autorisation de soins de l'animal en cas d'urgence, par notre vétérinaire ou celui de garde.

Mr. / Mme reconnaît avoir pris connaissance des conditions ci-dessus et déclare les accepter sans réserve.

Fait à La Brède le

Lu et approuvé et Signature